



# Le Courrier du S.I.A.E.S. n° 57

Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com

12 Juillet 2013

Trimestriel

Prix 1,50 €

15<sup>ème</sup> année

Publication n° 138



affilié à la  
Fédération Autonome  
de l'Éducation Nationale

## Loi Peillon : Le cauchemar devient réalité.

ÉDITORIAL

Comme désormais chaque mois de Juin, les fossoyeurs de l'École ont alimenté les médias en critiques envers le Baccalauréat « trop coûteux », « inutile », « remplaçable par du contrôle continu ». Cette entreprise de démolition est poursuivie dans un but certain, supprimer totalement le caractère ponctuel, terminal, national et anonyme du Baccalauréat et sa qualité de diplôme permettant d'accéder à l'enseignement supérieur. Pendant ce temps, d'autres fossoyeurs bradaient le Baccalauréat et exerçaient des pressions plus ou moins habiles sur les correcteurs pour que les candidats soient surnotés, seul moyen d'atteindre les absurdes pourcentages de réussite fixés en haut lieu. De nombreux correcteurs ont été convoqués au dernier moment, parfois très loin et sans prise en compte de leurs problèmes de santé.

Le bilan de l'année 2012-2013 est extrêmement négatif : absence de revalorisation destinée à compenser la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires ; la journée de carence s'applique toujours ; aucune mesure n'a été prise pour restaurer l'autorité des enseignants. Des menaces pèsent sur le traitement des stagiaires et sur la pension civile des fonctionnaires.

L'équipe du **SIAES - SIES / FAEN** vous souhaite malgré tout de bonnes vacances, amplement méritées. Pour vous servir et suivre votre carrière, nos élu(e)s siégeront dans des commissions jusqu'au 19 Juillet et reprendront après le 15 Août. Une permanence est assurée durant tout l'été (en cas de problème urgent, contactez le Secrétaire Général).

### Dernière minute :

## Le rattachement du collège au primaire est prévu pour 2015 !

Un projet de décret prévoit la création d'un cycle CM1 - CM2 - Sixième à partir de la rentrée 2015.

Il s'agit de la première étape du rattachement du collège à l'école primaire programmé dans la loi Peillon.

La création de ce « cycle de consolidation » s'accompagnerait d'une réécriture des programmes qui seraient articulés sur ces trois classes. Un « conseil de cycle », créé pour l'occasion, amplifiera la réunionite stérile.

L'équipe pédagogique du cycle CM1 - CM2 - Sixième serait composée du directeur de l'école élémentaire, de l'équipe de direction du collège, des maîtres de chacune des classes du cycle de l'école élémentaire, des enseignants spécialisés et psychologues scolaires intervenant dans l'école, et des professeurs du collège et CPE exerçant ou compétents pour les classes de Sixième. Le conseil du cycle CM1 - CM2 - Sixième comprendrait l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique du cycle et des membres de l'équipe pédagogique (désignés par le Principal, sur proposition du conseil pédagogique). Ce conseil de cycle serait co-présidé par le Principal et l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré.

Il s'agit d'une des conséquences de la Loi Peillon d'orientation et de programmation pour l'école qui est activement soutenue par le pôle des syndicats réformistes SGEN-CFDT / SE-UNSA, auquel s'est rallié le SNALC-FGAF, adeptes du syndicalisme d'accompagnement et qui ONT VOTÉ POUR CETTE LOI.

Le **SIAES - SIES** et sa fédération, la **FAEN**, ont combattu cette loi et mettent en garde, depuis bientôt un an, la profession contre les multiples dangers de cette prétendue « refondation ».

Fractionner le second degré, primariser le collège, secondariser le supérieur en créant un bloc « bac - 3 / bac + 3 », constitue l'aveu du renoncement de nos dirigeants, et des syndicats qui les soutiennent, à assurer la transmission des savoirs et des savoir-faire à l'ensemble des élèves de la nation, partout sur le territoire.

Différer au secondaire les apprentissages relevant du primaire, et au supérieur ceux relevant du secondaire, constitue un nouvel abaissement des exigences et une négation de la spécificité des missions des professeurs, de leurs corps et statuts respectifs. Statuts qui seront vraisemblablement remis en cause.

Approuver une loi, ou ne pas la combattre, puis dénoncer les décrets qui en découlent ne trompera pas les personnels qui attendent désormais des prises de position claires de la part des syndicats silencieux sur ces questions.

Avec le soutien des collègues, toujours plus nombreux, qui le rejoignent, le **SIAES - SIES / FAEN** mènera le combat pour la défense de l'École Républicaine, des statuts et missions des professeurs, et d'un service public d'instruction et d'éducation de qualité. Nous reprendrons contact avec les syndicats qui n'ont pas soutenu cette loi afin de poursuivre les actions intersyndicales.

>>> Projet de décret téléchargeable sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com)

Jean Baptiste VERNEUIL - Secrétaire Général du **SIAES - FAEN**

### SOMMAIRE

Page 1	Éditorial. Loi Peillon : le cauchemar devient réalité. Le rattachement du collège à l'école primaire prévu pour 2015.	Page 5	Hors classe des Agrégés / Hors classe des professeurs d'EPS / Hors classe des PLP / Droit Individuel à la Formation
Page 2	Halte à la désinformation !	Page 6	Congés de Formation Professionnelle - Résultat de l'action du SIAES / Mutations intra académiques : un bilan insatisfaisant
Page 3	Compte rendu du congrès annuel du SIAES-SIES. La FAEN reçue par la Ministre déléguée à la réussite éducative.	Page 7	TZR : phase d'ajustement - fiche de suivi syndical
Page 4	Bilan des commissions paritaires : Hors classe des Certifiés	Page 8	Cotisations / Adhésion / Organigramme

# Halte à la désinformation !

Un syndicat, peut-être à court d'arguments, diffuse des tableaux entretenant la confusion entre les résultats aux différents scrutins des élections professionnelles et sous-entend que nous ne pouvons pas suivre votre dossier. Cela constitue une attaque frontale et mensongère contre le **SIAES - SIES** et la **FAEN**.

Le **SIAES - FAEN**, deuxième syndicat de l'académie, préfère pour sa part se consacrer pleinement à la défense collective et individuelle des collègues, diffuser régulièrement des documents présentant ses revendications et le compte-rendu du travail de ses élu(e)s avant et pendant les commissions (GT, CAPA, FPMA) et de leurs interventions quotidiennes au Rectorat.

Sans accorder à ce syndicat davantage d'importance que ne lui en donne sa représentativité réelle, nous sommes contraints de rétablir la vérité concernant la représentativité syndicale de chacun afin de mettre un terme à la désinformation. Vous trouverez ci-dessous les résultats des dernières élections professionnelles aux CAPA, commissions où est intégralement gérée la carrière des professeurs Certifiés, d'EPS et des PLP, et quasi intégralement gérée la carrière des professeurs Agrégés.

Ces résultats ont fait l'objet d'une publication officielle au Bulletin Académique spécial n° 248 du 21/11/2011 du Rectorat.

Scrutin d'Octobre 2011 : Résultats académiques globaux pour le second degré			L'équipe de Commissaires Paritaires et responsables <b>SIAES - SIES / FAEN</b> à votre disposition							
<b>Tous corps</b> (personnels titulaires) : Agrégés, Certifiés et AE, Professeurs et CE d'EPS, PLP, CPE, PEGC, CoPsy.			<b>Agrégés</b> : Nathalie BEN SAHIN REMIDI - Denis ROYNARD <b>Co-responsable Agrégés</b> : Marie Françoise LABIT							
			<b>Certifiés</b> : Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETE - Virginie VERNEUIL (VOIRIN) <b>Co-responsables Certifiés</b> : André BERNARD - Jean Paul GARCIN - Thomas LLERAS							
			<b>Responsables EPS</b> : Jean-Luc BARRAL - Christophe CORNEILLE <b>Responsable PLP</b> : Virginie VITALIS							
Syndicat	Rang	% 2011	Agrégés	% 2011	Certifiés	% 2011	EPS	% 2011	PLP	% 2011
SNES, SNEP, SNUIPP	1 <sup>er</sup>	49,84 %	SNES-FSU	56,86 %	SNES-FSU	56,17 %	SNEP-FSU	83,14 %	SNETAA-FO	40,74 %
<b>SIAES - FAEN</b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>10,32 %</b>	<b>SIAES</b>	<b>11,97 %</b>	<b>SIAES</b>	<b>12,10 %</b>	<b>SIAES</b>	<b>10,47 %</b>	CGT	29,40 %
CGT	3 <sup>ème</sup>	6,36 %	SNALC-FGAF	11,36 %	SN-FO-LC	7,19 %	SN-FO-LC	2,47 %	SE-UNSA	9,37 %
SNETAA-FO	4 <sup>ème</sup>	6,25 %	SGEN-CFDT	7,93 %	SUD	7,16 %	SE-UNSA	2,33 %	SGEN-CFDT	7,94 %
SGEN-CFDT	5 <sup>ème</sup>	6,15 %	SUD	6,17 %	SNALC-FGAF	5,27 %	SUD	1,60 %	<b>SIAES</b>	<b>6,58 %</b>
SUD EDUCATION	6 <sup>ème</sup>	5,81 %	SN-FO-LC	3,20 %	SGEN-CFDT	4,87 %			SUD	4,46 %
SE-UNSA	7 <sup>ème</sup>	5,35 %	SE-UNSA	2,52 %	SE-UNSA	3,90 %			SNPCT	1,51 %
SN-FO-LC	8 <sup>ème</sup>	4,81 %			CGT	3,35 %				
SNALC-FGAF	9 <sup>ème</sup>	4,63 %								
SNCL	10 <sup>ème</sup>	0,24 %								
SNPCT	11 <sup>ème</sup>	0,23 %								

Cette même organisation laisse également entendre qu'elle serait partenaire du **SIAES - SIES** et de sa fédération, la **FAEN**, et vous invite à lui confier le suivi de votre dossier.

Nous vous mettons en garde contre cette désinformation indigne d'enseignants ayant pour mission de développer l'esprit critique des élèves dont ils ont la charge.

Le **SIAES** n'a jamais conclu d'alliance électorale ou de partenariat avec une autre organisation pour les élections académiques aux CAPA. Le **SIAES - SIES** a pour seuls partenaires les autres syndicats de sa fédération, la **FAEN**, avec qui il a présenté des listes communes pour les élections nationales aux CAPN.

Le **SIAES - SIES** et la **FAEN** demandent le retrait de la Loi Peillon d'orientation et de programmation pour l'école qui est activement soutenue par le pôle des syndicats réformistes **SGEN-CFDT / SE-UNSA**, auquel s'est rallié le **SNALC**, adeptes du syndicalisme d'accompagnement et qui ont voté pour cette loi (cf. « *Le Courrier du SIAES* » n° 54, 55 et 56). Cette loi, contraire à l'intérêt des élèves, reprend la théorie de l'école fondamentale et du corps unique de la maternelle à l'université. Elle porte les germes de modifications statutaires préjudiciables aux professeurs et aux CPE.

Le **SIAES - SIES** et la **FAEN** défendent les intérêts matériels et moraux des professeurs, leur autorité, leur liberté pédagogique, ainsi que leur mission de transmission des savoirs et des savoir-faire. Nous défendons le baccalauréat, examen ponctuel, terminal, national et anonyme.

Nous refusons l'uniformisation d'un collège unique monolithique renforcée par cette loi.

Nous refusons la primarisation du second degré (rattachement du collège au primaire) et sa fracture (création du bloc « Bac - 3 / Bac + 3 ») prévus par cette loi. Nous refusons le passage automatique en classe supérieure et le choix de l'orientation de fin de troisième laissé à la famille.



Les SEULS PARTENAIRES du **SIAES - SIES** sont les syndicats de sa fédération, la **FAEN**.  
Visitez le site fédéral : <http://www.faen.org>

Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire  
Aix-Marseille

Syndicat Indépendant - national - de l'Enseignement du Second degré

Le **SIAES** et le **SIES** sont affiliés à la  
**Fédération Autonome  
de l'Éducation Nationale**



La liste « PRAG & PRCE »  
SAGES-FAEN et SIES-FAEN  
a obtenu un siège au CNESER.

# Compte-rendu du congrès annuel du *SIAES - SIES*

Plus d'une centaine de professeurs venus des quatre départements de l'académie ont participé le 6 Mai 2013 au congrès annuel dans un cadre bucolique et une ambiance comme toujours très conviviale. Cette forte affluence et une présence importante de PLP - témoignant de l'implantation croissante du *SIAES - FAEN* dans ce corps - aux côtés des professeurs Agrégés, Certifiés et d'EPS, laissent augurer de la poursuite de la progression du *SIAES* lors des prochaines élections professionnelles qui auront lieu fin 2014.

Les analyses développées, le travail de réflexion et les échanges de qualité et constructifs entre collègues exerçant dans des établissements et des contextes différents (établissements réputés « difficiles » ou « favorisés », collège, lycée général ou technologique, lycée professionnel, classes préparatoires aux grandes écoles, supérieur) ont été appréciés des participants.

L'ordre du jour comportait la question des **pressions de la part de la hiérarchie, de parents d'élèves et/ou d'élèves**. Tous les établissements sont touchés et chaque collègue est désormais susceptible d'être confronté au cours de sa carrière à une cabale conduite par des parents ou des élèves. A partir de situations réelles (en préservant l'anonymat), les mécanismes ont été démontés : faux témoignages d'élèves, courriers diffamatoires de parents, chef d'établissement ne respectant pas le principe du contradictoire et considérant la parole des élèves et des familles comme une vérité absolue, chef d'établissement invitant les parents à se plaindre et à produire des écrits, harcèlement, pressions afin d'augmenter les notes et/ou de ne pas sanctionner les élèves ...

Bilan moral et bilan financier ont été approuvés à l'unanimité. Leur présentation a été l'occasion de réaffirmer notre **attachement à l'indépendance syndicale** et de nous féliciter du **choix de la préserver au sein d'une structure fédérale nationale autonome, la FAEN**. La **FAEN** tire un bilan très positif de notre affiliation et du travail collaboratif entre les syndicats catégoriels de la fédération.

Un compte-rendu de nos actions a été présenté : travail préparatoire en amont des GT, CAPA, FPMA, puis en séance ; interventions quotidiennes au rectorat ; audiences au ministère ; écoute, informations, conseils donnés aux collègues ; interventions dans les établissements ou au rectorat pour défendre des collègues ; actions contre la Loi Peillon et ses conséquences (cf. pages 1-2).

**Le nombre de syndiqués au *SIAES - SIES* poursuit son augmentation régulière dans un contexte global de désyndicalisation.**

Une **hausse historique de 23 % d'adhérents** par rapport au même jour l'an passé est annoncée par la trésorière (cette avance est conservée à ce jour). **La disponibilité, le sérieux et le travail bénévole de terrain de nos élu(e)s et responsables depuis la création du syndicat, il y a quinze ans, continuent d'être récompensés**. Les collègues sont de plus en plus nombreux à **rejoindre le syndicalisme authentique et réellement indépendant qui n'est à la remorque d'aucun parti politique**. Les incessantes attaques calomnieuses de concurrents politiquement marqués, prêt à mentir aux collègues pour faire leur « réclame », renforcent notre détermination et ont contribué à faire connaître davantage le *SIAES*, y compris en nous donnant l'opportunité de répondre et rétablir les faits et la vérité.

Pour autant, l'augmentation du nombre d'adhérents demeure toujours un des objectifs prioritaires. En effet, nous avons fait le **choix de ne pas augmenter les cotisations syndicales depuis 4 ans**. Or, équilibrer le budget syndical annuel devient très difficile notamment suite à **l'augmentation des tarifs postaux et du papier**. La trésorière insiste sur l'importance de **renouveler sa cotisation syndicale sans retard**. Le *SIAES* et le *SIES* publient leurs comptes, validés par un cabinet d'expert comptable, sur le site du Journal Officiel. Notre budget annuel est très faible (50.000 euros) comparé à celui de nos **concurrents grassement subventionnés, bénéficiant de locaux mis à leur disposition et de ressources publicitaires multiples**.

Des adhérents proposent spontanément d'augmenter légèrement la grille des cotisations, ou que chacun fasse un don de quelques euros (ou plus) en complément de sa cotisation, et **que chaque adhérent contribue à promouvoir le *SIAES - SIES* et fasse adhérer des collègues**. L'option de l'augmentation de la grille de cotisation ne sera pas retenue pour 2013-2014 étant donné que les traitements n'ont pas été revalorisés et que notre pouvoir d'achat est en constante diminution. En revanche, l'appel aux dons (mêmes symboliques) est lancé et **nous remercions les nombreux adhérents donateurs qui ont déjà contribué à la vie du *SIAES***.

*Fabienne CANONGE et Virginie VOIRIN (VERNEUIL)*

## **Le *SIAES - SIES* et la FAEN reçus par la ministre.**

Le 16 Avril, une délégation de la FAEN, comprenant le Secrétaire Général du *SIAES - FAEN*, a été longuement reçue par madame PAU-LANGEVIN, ministre déléguée à la réussite éducative, pour évoquer avec elle les chantiers ouverts récemment par le ministère de l'Education nationale : l'éducation prioritaire, le collège et le décrochage scolaire.

L'analyse de la **FAEN** est claire : sur aucun de ces sujets, le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école républicaine ne répond à nos attentes.

➤ **Education prioritaire** : la **FAEN** demande le maintien de l'éducation prioritaire, l'attribution de moyens plus conséquents, des mesures incitatives pour attirer, dans le respect des règles communes des mutations et du barème, des professeurs chevronnés volontaires, plutôt que des néotitulaires affectés contre leur gré.

➤ **Le collège** : le projet de loi primarise le collège, casse le second degré, se traduit par un nivellement vers le bas des contenus, des exigences et donc du niveau des élèves et fait peser de graves dangers sur les conditions de travail des professeurs, provoquant la fuite des meilleurs élèves vers l'enseignement privé.

➤ Le combat contre le **décrochage scolaire** ne peut être mené efficacement que par la prise en charge diversifiée d'élèves présentant un niveau et des difficultés très différents. Or le projet de loi renforce le caractère uniforme du collège.

Parce que la mission première des professeurs consiste à transmettre des savoirs et des savoir-faire afin d'instruire les élèves, la **FAEN** demande la restauration de l'autorité des adultes et notamment des professeurs. La fédération réclame une rapide amélioration des conditions de travail des personnels ce qui exclut tout allongement du temps de présence dans les établissements.

Enfin, la **FAEN** exige une revalorisation morale et financière de nos métiers et de ceux qui les exercent.

## **Soutenez le SYNDICALISME INDÉPENDANT ! Adhérez au *SIAES - SIES* / FAEN !**

Il n'est jamais trop tard pour adhérer au *SIAES* ! La cotisation court sur 365 jours.

En réglant votre cotisation en Juillet 2013, vous serez adhérent(e) jusqu'en Juillet 2014.

Bulletin d'adhésion page 8. **La réduction d'impôt pour l'année 2013 est de 66 % :**

une cotisation de **32,00 €** ne vous coûte réellement que **10,88 €**  
une cotisation de **35,00 €** ne vous coûte réellement que **11,90 €**  
une cotisation de **48,00 €** ne vous coûte réellement que **16,32 €**  
une cotisation de **72,00 €** ne vous coûte réellement que **24,48 €**  
une cotisation de **84,00 €** ne vous coûte réellement que **28,56 €**

une cotisation de **95,00 €** ne vous coûte réellement que **32,30 €**  
une cotisation de **99,00 €** ne vous coûte réellement que **33,66 €**  
une cotisation de **108,00 €** ne vous coûte réellement que **36,72 €**  
une cotisation de **112,00 €** ne vous coûte réellement que **38,08 €**

# BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

## Prise en compte du mérite : principes généraux pour l'ensemble des corps.

Le **SIAES - FAEN** estime normal que l'ancienneté soit prise en compte, mais à la différence des autres syndicats, il ne récusé pas pour autant le « mérite », car **le travail de chacun doit être reconnu à sa juste valeur**. Cela à l'expresse condition que le « mérite » soit apprécié sur des **critères objectifs et indiscutables**, ce qui est loin d'être toujours le cas.

Trop d'avis restent sujets à caution et à discussion, particulièrement pour celles et ceux qui, susceptibles d'être promu(e)s, ne le sont pas par suite d'un avis qui les pénalise lourdement et sur lequel un doute peut être émis. Le « phénomène de cour » doit être évité, tout comme l'arbitraire. Le **SIAES - FAEN** demande à ce titre une transparence totale avec la possibilité de contestation en CAPA de l'avis du chef d'établissement et/ou de l'IPR avant la décision finale du Recteur. Les commissaires paritaires du **SIAES - FAEN** ont dénoncé, statistiques à l'appui, les disparités importantes, persistantes et incompréhensibles, entre disciplines et entre établissements concernant la répartition des avis. Objectivité et équité ne sont pas toujours garanties.

## Hors Classe des Professeurs Certifiés

La CAPA s'est tenue le 10 Juin. Un très important travail préparatoire a été réalisé lors du Groupe de Travail du 4 Juin durant lequel deux syndicats, dont le **SIAES - FAEN**, ont multiplié les interventions. Les commissaires paritaires du **SIAES - FAEN**, deuxième syndicat de l'académie, sont comme à l'accoutumée, activement intervenus pour apporter des corrections au barème, demander des modifications de l'avis recteur, dénoncer l'arbitraire et les appréciations injustes bloquant la promotion de certains collègues.

Le nombre de candidats au 11<sup>ème</sup> échelon diminue fortement depuis plusieurs années et correspond à un peu plus de la moitié du contingent de promotions. Cela a pour conséquence une forte augmentation du nombre de promus au 10<sup>ème</sup> échelon et quelques promotions de candidats au 9<sup>ème</sup> échelon. **La barre est de 209,9 points.**

Echelon	Candidats 2013	Candidats 2012
11 <sup>ème</sup> échelon	187 (3,72 %)	231 (4,64 %)
10 <sup>ème</sup> échelon	990 (19,70%)	996 (20,02 %)
9 <sup>ème</sup> échelon	1498 (29,81 %)	1450 (29,15 %)
8 <sup>ème</sup> échelon	1225 (24,37 %)	1282 (25,77 %)
7 <sup>ème</sup> échelon	1126 (22,40 %)	1016 (20,42 %)
TOTAL	5026	4975

**Répartition des 339 promu(e)s :** 11<sup>ème</sup> échelon : 146 promus (43,07 %)   
 10<sup>ème</sup> échelon : 187 promus (55,16 %)   
 9<sup>ème</sup> échelon : 6 promus (1,77 %)

Le contingent de promotions à la hors classe, déjà insuffisant, est en baisse de 4,2 % dans notre académie.

339 promotions ont été attribuées cette année contre 354 l'an passé alors que le nombre de candidats a légèrement augmenté.

Dans plus de 200 d'établissements l'avis « Très Favorable » ou « Favorable » a été attribué par le chef d'établissement à 90 % ou plus des promouvables. A contrario dans d'autres établissements comportant de nombreux promouvables aucun avis « Très Favorable » n'a été attribué (Collège Fernand Léger Berre, Collège Paul Eluard Bollène, Lycée de l'Arc Orange).

Dans une quinzaine d'établissements le quota de 20 % d'avis « Très favorable » (certes non obligatoire) n'est pas atteint et est compris entre 4 et 10 %.

Avis chef d'étab.	Avis 2013	Avis 2012
Très favorable	982 (19,54 %)	994 (19,98 %)
Favorable	3445 (68,54 %)	3331 (66,96 %)
Sans opposition	553 (11,00 %)	612 (12,30 %)
Défavorable	46 (0,92 %)	38 (0,76 %)
TOTAL	5026	4975

Avis IPR	Avis 2013	Avis 2012
Très favorable	937 (18,64 %)	924 (18,57 %)
Favorable	2695 (53,62 %)	2460 (49,45 %)
Sans opposition	1349 (26,84 %)	1549 (31,14 %)
Défavorable	45 (0,90 %)	42 (0,84 %)
TOTAL	5026	4975

Établissements où le % d'avis « Défavorable » du chef d'établissement est le plus élevé.	
COLLEGE LES MATAGOTS LA CIOTAT	15,79%
LYCEE VAUVENARGUES AIX EN PRCE	15,22%
COLLEGE JEAN GIONO ORANGE	14,29%
COLLEGE LES BARTAVELLES MARSEILLE	11,76%
COLLEGE ROQUEPERTUSE VELAUX	11,76%
LYCEE G. ET T. MONTMAJOUR ARLES	8,70%

  

Établissements où la somme des % d'avis « Défavorable » et « Sans Opposition » du chef d'établissement est la plus élevée.	
COLLEGE LE PETIT PRINCE GIGNAC	70,59%
COLLEGE ROQUEPERTUSE VELAUX	64,71%
COLLEGE PAUL ELUARD BOLLÈNE	63,64%
COLLEGE MATRAJA SAUSSET LES PINS	57,14%
COLLEGE DE STE CECILE LES VIGNES	55,56%
COLLEGE HENRI FABRE VITROLLES	54,55%
COLLEGE BELLE DE MAI MARSEILLE 3	53,85%
COLLEGE VALLIS AERIA VALREAS	50,00%

DISCIPLINES	DEFAVORABLE		SANS OPPOSITION		FAVORABLE		TRES FAVORABLE		TOTAL AVIS
ALLEMAND	0	0,00%	12	23,08%	32	61,54%	8	15,38%	52
ANGLAIS	0	0,00%	140	20,41%	425	61,95%	121	17,64%	686
ARABE	0	0,00%	7	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	7
ARTS APPLIQUES	0	0,00%	6	30,00%	10	50,00%	4	20,00%	20
ARTS PLASTIQUES	5	5,26%	17	17,89%	59	62,11%	14	14,74%	95
BIOTECHNOLOGIE	0	0,00%	0	0,00%	25	78,13%	7	21,88%	32
DOCUMENTATION	2	1,32%	33	21,85%	83	54,97%	33	21,85%	151
ECONOMIE ET GESTION	3	1,38%	26	11,98%	139	64,06%	49	22,58%	217
EDUCATION MUSICALE	1	0,73%	12	8,76%	90	65,69%	34	24,82%	137
ESPAGNOL	4	1,37%	110	37,54%	134	45,73%	45	15,36%	293
HEBREU	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1
HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	10	1,89%	210	39,62%	215	40,57%	95	17,92%	530
ITALIEN	3	2,63%	41	35,96%	61	53,51%	9	7,89%	114
JAPONAIS	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1
LETTRES CLASSIQUES	0	0,00%	8	7,08%	82	72,57%	23	20,35%	113
LETTRES MODERNES	1	0,14%	31	4,37%	537	75,63%	141	19,86%	710
MATHEMATIQUES	3	0,53%	334	58,80%	119	20,95%	112	19,72%	568
OCCITAN - LANGUE D'OC	0	0,00%	5	26,32%	10	52,63%	4	21,05%	19
PHILOSOPHIE	1	1,45%	6	8,70%	56	81,16%	6	8,70%	69
PHYSIQUE CHIMIE	9	2,31%	197	50,51%	117	30,00%	67	17,18%	390
PORTUGAIS	0	0,00%	0	0,00%	1	50,00%	1	50,00%	2
RUSSE	0	0,00%	3	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	3
SVT	2	0,75%	59	22,26%	160	60,38%	44	16,60%	265
SES	0	0,00%	4	4,94%	61	75,31%	16	19,75%	81
SII - architecture et construction	0	0,00%	0	0,00%	4	44,44%	5	55,56%	9
SII - énergie	0	0,00%	12	24,49%	28	57,14%	9	18,37%	49
SII - informatique et numérique	0	0,00%	14	25,93%	28	51,85%	12	22,22%	54
SII - ingénierie mécanique	0	0,00%	13	15,48%	46	54,76%	25	29,76%	84
STMS	0	0,00%	2	9,09%	16	72,73%	4	18,18%	22
TECHNOLOGIE	1	0,40%	45	17,86%	157	62,30%	49	19,44%	252

Consultez sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com) les statistiques exhaustives réalisées par les commissaires paritaires certifiés du **SIAES - FAEN**  
**Jean-Baptiste Verneuil**  
**Fabienne Canonge**  
**Jessyca Bulete**  
**4 Virginie Verneuil (Voinin)**

# BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

## Contingent de promotions : principes généraux pour l'ensemble des corps.

Avancement d'échelon et promotions, prévus dans la progression de carrière des fonctionnaires, n'ont malheureusement plus vocation à constituer une amélioration du niveau de vie des personnels ; ils atténuent seulement la régression du pouvoir d'achat qu'ils subissent.

Le **SIAES - FAEN** juge les contingents de promotions très insuffisants et revendique leur augmentation significative afin de permettre à l'ensemble des professeurs et CPE ayant fait une carrière complète dans l'éducation nationale d'être admis à la retraite en ayant atteint l'indice terminal de la Hors Classe.

De nombreux professeurs estiment à raison que leur travail et leur investissement tout au long de leur carrière n'est pas reconnu à sa juste valeur. D'autres ont vu disparaître tout espoir de promotion en prenant connaissance de l'appréciation bloquante de l'IPR ou du chef d'établissement, parfois en totale contradiction avec l'appréciation et la note administrative annuelle. Un simple courrier d'un parent d'élève ou de quelques représentants - parfois autoproclamés - d'une fédération de parents d'élèves, une simple accusation émanant d'un élève, peuvent être à l'origine d'un avis bloquant. Pour le **SIAES - FAEN**, cela contribue à accentuer le profond malaise vécu au quotidien par de très nombreux enseignants.

## Hors Classe des Professeurs Agrégés

La CAPA s'est tenue le 2 Mai, précédée d'un Groupe de Travail préparatoire le 11 Avril. La CAPN s'est tenue du 25 au 27 Juin.

Nos adhérent(e)s ont été régulièrement informé(e)s.

Les commissaires paritaires du **SIAES - FAEN**, deuxième syndicat pour les agrégés et tous corps confondus dans l'académie, ont étudié les dossiers des candidats afin de préparer les commissions. Ils participent activement aux débats quand d'autres restent passifs. Comme à l'accoutumée, lors du Groupe de Travail rectoral du 11 Avril où le travail préparatoire a été réalisé en amont de la CAPA, deux syndicats - dont le **SIAES - FAEN** - ont activement pris part aux discussions et réalisé des propositions. En effet, ce sont les décisions prises dans ces GT et CAPA qui conditionnent votre carrière.

Le SGEN-CFDT n'était pas représenté par ses élus. Il arrive effectivement que certains syndicats ne viennent pas siéger dans les commissions dans lesquelles ils sont élus. Par exemple, le SNALC n'a pas siégé lors du conseil de discipline d'un professeur, entraînant de fait la mise en minorité des syndicats lors du vote et une sanction lourde pour le collègue.

Parmi les 32000 promouvables, 6388 professeurs agrégés ont été proposés au ministre par les recteurs des différentes académies. Parmi les 6388 proposés, 2241 ont été promus à la hors classe.

Sur les 1325 promouvables de l'académie, le recteur d'Aix Marseille a proposé au ministre 273 candidats (257 au barème et 16 hors barème). 91 de ces proposés ont été promus à la hors classe.

Echelon (au 31/12/2012)	Candidats	Candidats proposés
11 <sup>ème</sup> échelon	120 (8,79 %)	87 (31,87 %)
10 <sup>ème</sup> échelon	274 (20,07 %)	148 (54,21 %)
9 <sup>ème</sup> échelon	384 (28,13 %)	38 (13,92 %)
8 <sup>ème</sup> échelon	344 (25,20 %)	0
7 <sup>ème</sup> échelon	243 (17,80 %)	0
<b>TOTAL</b>	<b>1365</b>	<b>273</b>

Avis 2013	Chef d'établissement	IPR
Très favorable	347 (25,42 %)	243 (20,10 %)
Favorable	995 (72,89 %)	905 (74,86 %)
Réservé	21 (1,54 %)	55 (4,55 %)
Défavorable	2 (0,15 %)	6 (0,49 %)
Non applicable	-	156 (supérieur)
<b>TOTAL</b>	<b>1365</b>	<b>1209</b>

Le travail des commissaires paritaires agrégés du **SIAES - FAEN**,

Nathalie BEN SAHIN REMIDI  
et Denis ROYNARD,

est consultable sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com)

(statistiques exhaustives, comptes-rendus de commissions, déclarations liminaires etc...)

## Hors Classe des Professeurs d'Education Physique et Sportive

Le contingent de promotions reste insuffisant et identique à celui de l'année précédente (**51 promotions**) pour un nombre stable de candidats (**722 candidats**) soit 7,06 %.

**La barre est de 216,8 points.**

Echelon (au 31/12/2012)	Candidats	Promus
11 <sup>ème</sup> échelon	43 (5,96 %)	34 (66,67 %)
10 <sup>ème</sup> échelon	160 (22,16 %)	17 (33,33 %)
9 <sup>ème</sup> échelon	191 (26,45 %)	0
8 <sup>ème</sup> échelon	185 (25,62 %)	0
7 <sup>ème</sup> échelon	143 (19,81 %)	0
<b>TOTAL</b>	<b>722</b>	<b>51</b>

Avis 2013	Avis chef d'établissement	Avis IPR
Très favorable	226 (31,30 %)	131 (18,14 %)
Favorable	433 (59,97 %)	447 (61,91 %)
Sans opposition	61 (8,45 %)	140 (19,39 %)
Défavorable	2 (0,28 %)	4 (0,56 %)
<b>TOTAL</b>	<b>722</b>	<b>722</b>

Les responsables EPS du **SIAES - FAEN** : Jean Luc BARRAL et Christophe CORNEILLE

## Hors Classe des Professeurs de Lycée Professionnel

Le contingent de promotions, déjà insuffisant, est en baisse de 11,1 % dans notre académie. **88 promotions** sont attribuées cette année contre 99 l'an passé alors que le nombre de candidats reste stable.

**La barre est de 215,19 points.**

Echelon (au 31/12/2012)	Candidats	Promus
11 <sup>ème</sup> échelon	50 (3,60 %)	32 (36,36 %)
10 <sup>ème</sup> échelon	262 (18,88 %)	53 (60,23 %)
9 <sup>ème</sup> échelon	381 (27,45 %)	3 (3,41 %)
8 <sup>ème</sup> échelon	394 (28,38 %)	0
7 <sup>ème</sup> échelon	301 (21,69 %)	0
<b>TOTAL</b>	<b>1388</b>	<b>88</b>

Avis 2013	Avis chef d'établissement	Avis IEN
Très favorable	294 (21,18 %)	248 (17,87 %)
Favorable	909 (65,49 %)	620 (44,67 %)
Sans opposition	166 (11,96 %)	496 (35,73 %)
Défavorable	19 (1,37 %)	24 (1,73 %)
<b>TOTAL</b>	<b>1388</b>	<b>1388</b>

Responsable PLP  
du **SIAES - FAEN** :  
Virginie VITALIS

Rappel : 88 promus pour 1388 candidats en 2013 (soit 6,34 % des candidats) ; 99 promus pour 1404 candidats en 2012 (soit 7,05 % des candidats) ; 101 promus pour 1437 candidats en 2011 (soit 7,03 % des candidats) ; 104 promus pour 1464 candidats en 2010 (soit 7,10 % des candidats) ; 103 promus pour 1460 candidats en 2009 (soit 7,06 % des candidats).

## Accès au corps des Professeurs Agrégés par liste d'aptitude.

58 propositions ont été faites au Ministre par le Recteur lors de la CAPA (sur 557 candidats). 12 proposés ont été promus.

## Droit Individuel à la Formation 2013-2014 :

Consultez le Bulletin Académique n° 603 du 01/07/2013 téléchargeable sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com) rubrique Votre carrière / DIF.

1<sup>ère</sup> campagne : dossier à déposer pour le 02/09/2013 / 2<sup>ème</sup> campagne : dossier à déposer pour le 15/11/2013

# BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

## CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

### RÉSULTAT DE L'ACTION DU SIAES - FAEN

Suite aux interventions du SIAES - FAEN, l'administration est revenue sur son projet de réduire la durée des congés de 10 à 7 mois.

Les représentants du Recteur avaient annoncé lors du Groupe de Travail du 29 Mars leur volonté de ne plus attribuer systématiquement de congés de formation de 10 mois et de limiter la durée du congé à la durée de la formation choisie au moment de la candidature de l'agent. Des congés de 7 mois auraient ainsi été attribués aux collègues souhaitant un congé de formation pour préparer un concours (Agrégation, mais aussi CAPES ou CAPLP).

**Le SGEN-CFDT, le SE-UNSA et le SNALC-FGAF avaient accepté le principe de cette diminution.**

**Le SIAES - FAEN s'était déclaré farouchement attaché au maintien d'une durée de 10 mois pour les congés de formation professionnelle et avait fermement défendu cette position en présentant de nombreux arguments imparables** (cf. nos communiqués téléchargeables sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com) rubrique « Votre carrière / CFP »).

Nous rappelons que nous considérons que le fractionnement du congé de formation ne peut se faire qu'à la demande de l'intéressé, qui souhaiterait volontairement lisser sur deux ans sa formation de 12 mois, et non de façon unilatérale et arbitraire par le Rectorat. La loi stipule en effet que le congé est d'une durée de 12 mois.

**Depuis le début de l'année lors de tous les Groupes de Travail, le SIAES - FAEN avait également martelé son opposition à une nouvelle baisse des moyens alloués aux congés de formation.**

**Le Recteur a rendu son arbitrage et a décidé de maintenir à 10 mois la durée du congé de formation professionnelle. Le SIAES - FAEN se félicite de cette décision de bon sens et ses commissaires paritaires ne regrettent pas d'avoir présenté une argumentation de qualité afin d'étayer leurs revendications. Leur travail et leurs actions se révèlent payants pour l'ensemble des collègues et leurs intérêts matériels et moraux.**

**Nous déplorons toutefois que le Recteur ait fait le choix de réduire de 13,5 % les moyens alloués**, ce qui a pour conséquence de ramener le contingent de congés de formation professionnelle à 45 équivalents temps plein pour 2013-2014, contre 52 équivalents temps plein cette année. Cela représente 55 bénéficiaires, contre 62 cette année et 73 il y a trois ans. Toutefois, sans les protestations du SIAES et d'autres syndicats, la baisse aurait été de 27 %.

**Ce à quoi vous avez échappé : l'avis des IPR sur la formation demandée.** L'administration souhaitait également consulter les IPR qui auraient émis un avis sur la demande de formation des professeurs. Le SIAES - FAEN a vivement protesté. L'administration a renoncé à son projet. Nos commissaires paritaires seront vigilants en cas de nouvelle tentative.

Vous pouvez compter sur les compétences, le sérieux et la persévérance des commissaires paritaires du SIAES - FAEN, deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus, pour défendre vos intérêts en toutes occasions, préparer chaque commission, suivre chaque dossier et vous informer, **EN TOUTE INDÉPENDANCE.**

Attribution des CFP pour 2013-2014	Certifiés, Professeurs d'EPS, CPE, CO-Psy	Agrégés	PLP
Barème du dernier bénéficiaire d'un CFP	80 points	79 points	75 points
Date de naissance du dernier bénéficiaire	21/12/1970	31/10/1973	25/02/1965

Cette année notre académie disposait d'un contingent total de **45 équivalents temps plein** ce qui correspond à **54 CFP de 10 mois** (contre 62 en 2012-2013, 64 en 2011-2012, 69 en 2010-2011 et 73 en 2009-2010). Sur ces 54 congés :

- 40 sont attribués aux **Certifiés, CPE, Professeurs d'EPS, AE, CE d'EPS, CO-Psy D.CIO** (au barème) pour 869 demandes (dont 748 certifiés, 68 EPS, 40 CPE et 13 CO-Psy),
- 6 sont attribués aux **Agrégés** (au barème) pour 105 demandes,
- 8 sont attribués aux **PLP** (au barème) pour 106 demandes,
- 1 reliquat de 8 mois est attribué aux **PEGC** (au barème) pour 1 demande.

**L'équipe des Commissaires Paritaires et responsables Agrégés, Certifiés, EPS, PLP et CPE du SIAES - FAEN**

### *Mutations INTRA Académiques 2013 : un bilan insatisfaisant.*

Le gel de 700 postes réservés aux stagiaires, deux fois plus nombreux à la rentrée que cette année et affectés sur un service complet ou comportant une décharge de 3 heures, a eu un fort impact sur le mouvement et le taux de satisfaction des demandes, malgré la réinjection de tous les postes vacants des établissements ECLAIR.

Des **demandes de priorité au titre du handicap** ont été refusées par l'administration plaçant ainsi ces professeurs dans une situation professionnelle incompatible avec leur pathologie. Pour d'autres collègues à qui cette priorité a été accordée, aucun poste n'était vacant dans le secteur géographique demandé.

Les **situations de séparation de conjoints** n'ont pas toutes été résolues faute de postes.

**Nous demandons à l'administration de gérer les professeurs affectés très loin de leur conjoint** (parfois aux deux extrémités de l'académie alors qu'ils ont de très jeunes enfants) **et les professeurs souffrants en les affectant à titre provisoire au plus près de la résidence familiale ou du secteur géographique compatible avec leur état de santé.**

**Le SIAES - FAEN et le SAGES - FAEN, les syndicats qui défendent réellement les Agrégés.**

Le SIAES, le SIES et le SAGES ont été les seuls syndicats à signer la pétition lancée par la Société des Agrégés demandant une **affectation prioritaire des agrégés qui le souhaitent en lycée, avec bonification significative**. Cette demande, à l'époque repoussée par tous les autres syndicats, a depuis été entendue et reprise par le Ministère. **Nous avons demandé et obtenu une bonification accordée aux professeurs agrégés sur des lycées ou des vœux géographiques portant sur des lycées** dans le cadre du mouvement intra académique.

Le SIAES - FAEN a été le **seul syndicat à demander, dans sa déclaration liminaire en ouverture de FPMA, une bonification plus importante pour que tous les agrégés qui le souhaitent puissent être affectés en lycée conformément à leur statut.**

Nos élu(e)s redemanderont avec force l'augmentation de cette bonification lors des groupes de travail relatifs **6** à l'élaboration du Bulletin Académique spécial mutations intra 2014.

# TZR 2013 - 2014 : Phase d'ajustement

Sont concernés les professeurs affectés sur une **Zone de remplacement** (ZR) lors du mouvement intra académique 2013 et les TZR maintenus sur leur ZR. La saisie des vœux s'est effectuée du 24 Juin au 1<sup>er</sup> Juillet.

La commission siègera les **18 et 19 Juillet**, puis le **27 Août**.

Les élu(e)s du **SIAES - FAEN** (deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus) **siègent évidemment dans ces commissions. Un soin tout particulier sera accordé au suivi du dossier de nos adhérent(e)s à jour de cotisation, qui seront également immédiatement informé(e)s du résultat.**

Le groupe de travail affectera des TZR à l'année (AFA) sur des services ou des blocs horaires provisoires vacants. Ces services peuvent être « complets » (15, 18 ou 20 h selon les corps) ou « partiels », ou encore en « service partagé », à cheval sur 2, voire 3 établissements, pas toujours voisins. Ces affectations sont prononcées après étude de votre **barème de base** (ancienneté de poste et de service) et des **vœux préférentiels** formulés.

**Responsable TZR du SIAES - FAEN, commissaire paritaire : Fabienne CANONGE**

 04 42 30 56 91  fabienne.canonge@siaes.com

 Fabienne CANONGE



**ATTENTION :**  
**changement d'adresse.**

Résidence Les Hauts de la Genestelle Bât 9  
Chemin du Rouquier  
13800 ISTRES

## TZR : Phase d'ajustement

### Fiche de suivi syndical **SIAES - FAEN**

Fiche à renvoyer avec  
la copie des vœux formulés  
et toute information que vous jugerez utile.

 fabienne.canonge@siaes.com

 Fabienne CANONGE

Résidence Les Hauts de la Genestelle Bât 9  
Chemin du Rouquier  
13800 ISTRES

Adhérent(e) au **SIAES - FAEN**     Non adhérent(e) au **SIAES - FAEN**

**CORPS** :  Agrégé(e)    Certifié(e)    Professeur d'EPS    PLP    CPE

**DISCIPLINE** : .....

Mme    M. **NOM** : .....    **Prénom** : .....

**Adresse personnelle** : .....

**Code postal** : .....    **Commune** : .....

**Tél. fixe** : .....    **Tél. portable** : .....

**Courriel** : .....@.....

**Date de naissance** : ...../...../.....

**Ancienneté de poste** : ..... années    **Echelon** : .....     Classe normale     Hors classe

**Zone de remplacement** : ..... depuis le ...../...../.....

**Établissement de rattachement** : .....    **Commune** : .....

**Date** : ...../...../.....    **Signature** :

En vertu des articles 26, 27 et 34 de la loi du 06/01/78 vous acceptez, en remplissant cette fiche, de fournir au SIAES les informations nécessaires à l'examen de votre carrière et lui demandez, en retour, de vous communiquer les informations vous concernant et auxquelles il aura accès par ses élus, commissaires paritaires. Vous l'autorisez, de ce fait, sauf demande contraire de votre part, à faire figurer ces informations dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification et de révocation prévus par la loi que vous pouvez exercer en vous adressant à SIAES 133 Rue Jaubert 13005 Marseille.

#### Vœux préférentiels - Phase d'ajustement TZR

1	
2	
3	
4	
5	

**N'hésitez pas à joindre un courrier pour nous faire part d'informations complémentaires.**

**Toutes les informations sur votre carrière sont en ligne sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com)**  
[http://www.siaes.com/publications/carriere/siaes\\_votre\\_carriere.htm](http://www.siaes.com/publications/carriere/siaes_votre_carriere.htm)

Mademoiselle     Madame     Monsieur

NOM (en majuscules) : .....  
 Prénom : .....  
 Nom de jeune fille : .....  
 Date de naissance : ...../...../..... Situation familiale : ..... Enfants : .....  
 ADRESSE : .....  
 Commune : ..... Code postal : .....  
 Tél. fixe : ..... Tél. portable : ..... Fax : .....

Courriel : .....@.....  
**Le courriel est important pour recevoir nos publications et communiqués.**

Discipline : .....  
 Corps : ..... Echelon : .....  Classe normale     Hors classe  
 ETABLISSEMENT : .....  
 Commune : .....  
 TZR Zone de remplacement : .....  
 Etablissement de rattachement : .....  
 Affectation à l'année : .....

Stagiaire     Retraité(e)  
 Autre situation .....  
 Cotisation de ..... euros, réglée le ...../...../..... par  chèque bancaire  CCP  
 Signature : .....

Libeller le chèque à l'ordre du **S.I.A.E.S.** CCP 12 999 99 G Marseille

l'adresser à la trésorière : **Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille**

**Possibilité de paiement fractionné** : Envoyer 2 ou 3 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée au verso.  
**Tarif couple** : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse. **Mi-temps** : 3/4 de la cotisation

**Impôts** : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

**La cotisation court sur 365 jours à partir de son encaissement.**

**N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...**

Cotisations 2013 / 2014	Classe normale		Hors classe
	1 <sup>er</sup> au 6 <sup>ème</sup> échelon	7 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup> échelon	
Agrégés	<b>84 €</b>	<b>108 €</b>	<b>112 €</b>
Certifiés, PLP, Prof. et CE d'EPS, CPE, PEGC, AE	<b>72 €</b>	<b>95 €</b>	<b>99 €</b>
Stagiaires : <b>35 €</b> Retraités : <b>32 €</b>			
MA - Contractuels : <b>48 €</b> Vacataires, Ass éduc/péda : <b>32 €</b>			
Abonnement seul au « <i>Courrier du SIAES</i> » : <b>10 €</b>			

### Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	<b>Jean-Baptiste VERNEUIL</b>	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28 ✉ <a href="mailto:jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr">jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr</a>
1 <sup>er</sup> Secrétaire adjoint Responsable TZR	<b>Fabienne CANONGE</b>	Résidence Les Hauts de la Genestelle Bât 9 Chemin du Rouquier 13800 ISTRES ☎ 04 42 30 56 91 ✉ <a href="mailto:fabienne.canonge@siaes.com">fabienne.canonge@siaes.com</a>
2 <sup>ème</sup> Secrétaire adjoint Délégué EPS / Retraite	<b>Jean Luc BARRAL</b>	10 Le Panorama 13112 La Destrousse ☎ 04 42 62 55 01 ✉ <a href="mailto:jluc.barral@gmail.com">jluc.barral@gmail.com</a>
Trésorière Coordination des S1	<b>Virginie VERNEUIL</b>	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 30 58 86 54 ✉ <a href="mailto:voirin.virginie@orange.fr">voirin.virginie@orange.fr</a>
Secrétaire exécutif Site internet	<b>André BERNARD</b>	Avenue Isidore Gautier 13720 La Bouilladisse ☎ 04 42 62 97 88 ✉ <a href="mailto:abernard@lunabong.com">abernard@lunabong.com</a>
Secrétaire exécutif EPS	<b>Christophe CORNEILLE</b>	1 Impasse Touraine 13180 Gignac La Nerthe ☎ 06 50 41 13 54 ✉ <a href="mailto:ccrys@laposte.net">ccrys@laposte.net</a>
Commissaires Paritaires Académiques Agrégés : <b>Nathalie BEN SAHIN REMIDI</b> ☎ 13 Montée de la Condamine 04510 Mirabeau ✉ <a href="mailto:nathalie.remidi@wanadoo.fr">nathalie.remidi@wanadoo.fr</a> <b>Denis ROYNARD</b> (PRAG, également élu au CNESER) (contacter JB VERNEUIL qui transmettra)		
Conseiller technique - coresponsable Agrégés : <b>Marie-Françoise LABIT</b> ☎ Le Moulin des Cadeneaux 301 Avenue Paul Brutus 13170 Les Pennes Mirabeau ☎ 04 91 65 71 87 ✉ <a href="mailto:mariefrancoise.labit@orange.fr">mariefrancoise.labit@orange.fr</a>		
Commissaires Paritaires Académiques Certifiés : <b>Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETE - Virginie VERNEUIL (VOIRIN)</b>		
Conseiller technique	<b>Jean Paul GARCIN</b>	La Renardière III Bat Q 13170 Les Pennes Mirabeau ✉ <a href="mailto:jean-paul.garcin2@wanadoo.fr">jean-paul.garcin2@wanadoo.fr</a>
Responsable PLP	<b>Virginie VITALIS</b>	(contacter JB VERNEUIL qui transmettra)
Correspondantes 04 - 05	<b>Nathalie BEN SAHIN REMIDI et Virginie VITALIS</b>	
Conseiller technique : <b>Jessyca BULETE</b> ✉ <a href="mailto:jessyca.bulete@free.fr">jessyca.bulete@free.fr</a> Conseiller technique RRS (ZEP) - APV - AR - ECLAIR : <b>Virginie VERNEUIL</b> Trésorière adjointe + Responsable routage + Responsable enseignements artistiques + Contractuels : <b>Fabienne CANONGE</b> (voir coordonnées ci-dessus) Responsable <b>stagiaires</b> + Problèmes juridiques + ECLAIR : <b>Jean-Baptiste VERNEUIL</b> (voir coordonnées ci-dessus)		
Secrétaire honoraire : <b>Jacques MILLE</b> ✉ <a href="mailto:jacques.mille2@wanadoo.fr">jacques.mille2@wanadoo.fr</a> Coresponsable Certifiés : <b>Thomas LLERAS</b>		

Le  
Courrier  
du



**S.I.A.E.S.**

**Loi Peillon :**  
**le rattachement**  
**du collège au primaire**  
**est prévu pour 2015 !**

Dispensé de timbrage

ROGNAC CTC

S.I.A.E.S.  
 133 Rue Jaubert  
 13005 MARSEILLE

**P**

Déposé  
 le 12 Juillet 2013

PRESSE  
 DISTRIBUÉE PAR  
 LA POSTE